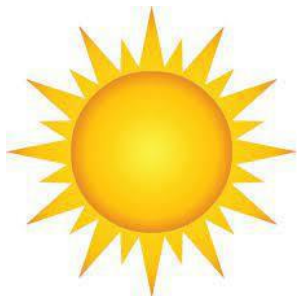


Lou Tambourinaire

Bulletin Municipal
N° 195 – JUIN 2022



RESPIREZ ! C'EST L'ÉTÉ !



A LA UNE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

Modalités – Procurations

RETOUR A LA VIE :

*Regain d'activité des
associations et de la vie
de village*

AGENDA 30 :

*Vers une dynamisation
de la pédagogie dans le
développement durable*

Sommaire

LE MOT DU MAIRE	3
CONSEIL MUNICIPAL	4 à 16
INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE	17
NOS HABITANTS	18
AGENDA 30	19 et 20
INFORMATIONS IMPORTANTES	21 à 25
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	26
INFORMATIONS DIVERSES	27 et 28
LA VIE ASSOCIATIVE	29 à 34
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	35 à 36
PERMANENCES DES ORGANISMES	37
Liste des commerçants, artisans et professions libérales	38
Memento des numéros utiles et messes	39

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Audrey TRIOLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



LE MOT DU MAIRE

Mesdames Messieurs, chers amis

C'est avec un certain plaisir que nous constatons aujourd'hui un retour à la vie d'avant, avec la reprise des festivités et des animations. Malheureusement le conflit en Ukraine qui perdure depuis trois mois et qui impacte la population, a des effets négatifs sur le volet humain, économique et social au plan mondial mais aussi localement.

Au niveau de la commune, comme vous avez pu le voir au travers des comptes rendus des conseils municipaux, les dossiers et travaux avancent, et sont mis en route.

- Le Gros chantier de plus de 200 000 € concernant l'effacement des réseaux route d'Issigeac est maintenant terminé. La disparition de l'ensemble des poteaux donne un visuel très positif, et impacte le changement de tous les coffrets électriques et téléphoniques pour tous les riverains sur ce tronçon jusqu' au lieudit de La Potence.
- La couverture du réseau de défense incendie, s'améliore fortement sur la commune, avec l'implantation de 3 nouveaux poteaux sur des secteurs non couverts.
- Le chantier relatif au futur pôle médical pour les infirmières avance conformément au calendrier fixé lors de la première réunion de chantier, pour une mise à disposition avant la fin de l'année.
- L'appel d'offre pour le choix du maître d'ouvrage de la halle et ses abords, va être lancé avant l'été.
- Par ailleurs une étude « sécurité et cheminement » a été demandée à l'Assistance Technique Départementale portant sur l'ensemble du village avec un premier retour sur le dernier trimestre.

Pour porter et mettre en œuvre tous ces projets il faut avoir une rigueur financière au niveau du budget. Comme vous avez pu le voir sur le compte rendu dans ce bulletin, les finances sont saines, avec encore cette année le maintien des taux, sans changement depuis plus de 10 ans

Un autre domaine se conforte, le volet pédagogique et développement durable au travers de nombreuses actions d'animations en partenariat, notamment avec la Ligue de Protection des Oiseaux, Le pôle scolaire de Faux, la bibliothèque municipale, les organismes scolaires Collège de Castillonnes, d'Eymet, le Lycée Maine de Biran de Bergerac, le Lycée de la Brie à Monbazillac et les habitants volontaires au travers de l'Agenda 30.

Le contexte actuel nécessite vraiment une prise de conscience collective, dans laquelle chacun d'entre nous a son rôle à jouer.

Enfin, encore un grand merci aux associations, pour leurs activités, qui se confortent.

Merci de ne pas oublier, les élections des 12 et 19 juin qui marquent un nouveau rendez-vous démocratique, avec le rôle essentiel joué par les futurs élus. Pour nos territoires, pour notre avenir social et économique, et pour l'avenir de notre planète.



Le Maire,
Alain Legal

Le vingt-trois février deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MALONE Clark

Absents représentés : AGUESSE Rachel, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire

Absents excusés : DEMBRI Kamel, HUARD Anne, MAHIEU François,

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 19 janvier 2022 est adopté par 12 voix.

Ordre du jour :

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - Compétence optionnelle « Construction et aménagement de Maisons de santé »
2. Mise à disposition du bâtiment « salle des associations » à la Commune de FAUX auprès de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, (école de FAUX)
3. Renouvellement de la ligne de trésorerie banque postale
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie Crédit agricole
5. Convention Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO) avec l'ATD24 pour le projet « Construction d'une halle et ses abords tranche 1 et « Construction de sanitaires et d'un local de stockage tranche 2 .»
6. Vente des concessions du cimetière – part du produit versée au CIAS d'Eymet à compter de l'année 2022.
7. Recrutement d'un agent pour l'Agence Postale Communale
8. Indemnisation sinistre Groupama remboursement franchise
9. Débat obligatoire sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire.
10. Demande de subvention du Football Club de Faux pour leur projet de tournoi « jeunes ».

Questions diverses

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - Compétence optionnelle « Construction et aménagement de Maisons de santé ».

La commune d'ISSIGEAC a acheté le local médical situé sur son territoire pour répondre aux demandes des médecins et du dentiste et essayer d'éviter leur départ.

La Communauté Portes Sud Périgord avait pris, à sa création et pour pouvoir gérer la maison de santé d'EYMET, la compétence optionnelle :

« Construction et aménagement de Maisons de santé :

Construction et aménagement de bâtiment destiné à la location des professionnels de santé regroupés en maison de santé : Maison de santé d'Eymet. »

En conférence des maires il a été décidé, par souci d'équité sur le territoire de tenir compte de l'achat par ISSIGEAC du local médical auparavant privé qui sera géré comme celui d'EYMET et de ce fait de transformer l'intitulé de la compétence optionnelle en « Lutte contre la désertification médicale :

Construction et aménagement de bâtiment destiné à la location des professionnels de santé regroupés en maison de santé et leurs promotions ».

Des interrogations se posent sur le devenir de cette maison de santé : la communauté arrivera-t-elle à conserver les médecins présents et à en attirer d'autres ? Si cela n'était pas le cas que deviendrait ce bâtiment ? Les élus de FAUX souhaitent que dans ce cas la communauté ne conserve pas ce bâtiment.

La modification des statuts est validée par 8 pour 1 contre et 3 abstentions.

2. Mise à disposition du bâtiment « salle des associations » de la Commune de FAUX auprès de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, (école de FAUX)

L'école de FAUX manque d'espace pour avoir une véritable salle de motricité. Il est proposé d'utiliser la salle des associations située dans l'enceinte scolaire.

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord a la compétence scolaire.

Il est donc proposé de transférer l'ensemble du bâtiment à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord afin que l'école puisse utiliser la salle des associations en salle de motricité. Cela entraîne la prise en charge complète par la Communauté que ce soit au niveau des emprunts ou de l'entretien.

Les associations utilisatrices de cette salle, ont déménagé à l'espace pédagogique de Canguilhem et à la salle de fêtes.

Le conseil municipal valide la mise à disposition du local «salle des associations» à la CCPSP par 11 voix pour et 1 contre.

Un avenant au procès verbal constatant la mise à disposition du groupe scolaire devra être pris pour valider la décision.

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie banque postale :

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie de 50 000€ auprès de la BANQUE POSTALE dont l'échéance est le 1er Mars 2022.

Le taux proposé en 2022 est de 1,07% (encore en négociation à la baisse) contre 0,98% en 2021.

La ligne de trésorerie sert à régler des factures d'investissement dans l'attente des subventions déjà attribuées.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie par 12 voix.

4. Renouvellement de la ligne de trésorerie Crédit agricole :

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie de 50 000€ auprès du CRÉDIT AGRICOLE qui arrive à échéance le 1er Mars 2022.

Le taux proposé en 2022 est de 0.9% inchangé par rapport à 2021. Il n'y a pas de frais de dossier.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie par 12 voix

5. Convention Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO) avec l'ATD24 pour le projet « Construction d'une halle et ses abords tranche 1 et « Construction de sanitaires et d'un local de stockage tranche 2 »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a demandé à l'ATD de réaliser une étude de faisabilité pour la création de la halle et d'un local de stockage et pour l'aménagement des abords de ces équipements.

Pour mener à bien cette opération l'ATD24 a été sollicité pour nous aider et nous assister pour :

- préparation et publication de la consultation (appel d'offres)
- assistance au choix du maître d'œuvre
- accompagnement après le choix du maître d'œuvre.

La rémunération de l'ATD pour ces missions est d'un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'agence technique départementale.

Le travail de l'ATD sur les chantiers déjà en cours donne entière satisfaction et permet de simplifier le travail administratif des secrétaires et de fluidifier les relations avec les architectes

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la convention ATMO avec l'ATD par 12 voix

6. Vente des concessions du cimetière – part du produit versée au CIAS d'Eymet à compter de l'année 2022

Les communes décident librement des modalités de répartition du produit des concessions du cimetière.

Actuellement, 1/3 du produit de la vente des concessions de la Commune de FAUX est versé au Centre D'Action Sociale (CIAS). Plusieurs communes ont choisi de ne plus verser cette participation.

Par souci d'équité le CIAS d'Eymet a choisi de ne plus percevoir la part du produit des concessions des communes membres de la Communauté de Communes Portes Sud.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'attribuer l'intégralité du produit des concessions funéraires au profit de la Commune de FAUX. Les sommes en jeu sont faibles.

Le conseil municipal valide l'arrêt de cette participation à partir de 2022 par 12 voix.

7. Recrutement d'un agent pour l'Agence Postale Communale

Mr le maire propose le recrutement d'un agent pour l'Agence Postale Communale.

Ce recrutement va permettre aux services administratifs de consacrer plus de temps aux dossiers en cours, aux tâches courantes et à l'accueil de la mairie.

Un aménagement des horaires les lundis mercredis et vendredis sera mis en place et les tâches affectées seront revues en concertation avec les secrétaires.

Ce recrutement est proposé pour 9 mois sur la base de 20h de travail par semaine. Un bilan sera réalisé à l'issue de cette période.

Le conseil municipal valide ce recrutement par 12 voix

8. Indemnisation sinistre Groupama remboursement franchise

Nous avons reçu un chèque de 250 € pour le remboursement de la franchise après obtention du recours pour le sinistre relatif au calvaire du carrefour Issigeac-Beaumont.

Le conseil autorise M. le Maire à encaisser le chèque par 12 voix.

9. Débat obligatoire sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire

Mr le maire donne lecture du document qui a été envoyée avec les convocations du conseil municipal.

Il s'agit d'homogénéiser les pratiques déjà existantes dans certaines collectivités et de les étendre à l'ensemble de ces collectivités en respectant un calendrier de mise en place.

Ces garanties s'appliquent à 2 secteurs : la SANTÉ (maternité, maladies...) pour la partie non prise en charge par la sécurité sociale et la PRÉVOYANCE (couverture d'une partie des pertes de revenu liées à une maladie une invalidité...).

La commune envisage une mise en place rapide de ces garanties. Une rencontre est prévue le 4 avril.

10. Demande de subvention du Football Club de Faux pour leur projet de tournoi « jeunes »

Pour la première fois le club a prévu de participer à un tournoi organisé en Corse. C'est donc 24 jeunes et les encadrants qui participeront à ce tournoi du 16 au 18 avril. Le budget nécessaire se monte à 12296 €.

Le club sollicite une subvention auprès de la commune.

La décision sera travaillée en commission associations au vue d'un budget prévisionnel.

Questions diverses :

Fermeture de la boulangerie : des contacts sont pris pour trouver un repreneur. En attendant un dépôt existe au Vival.

Recensement : toutes les habitations ont été recensées, parfois avec difficultés. La population est en augmentation régulière.

Les logements vacants diminuent (de 30 à 22) les résidences secondaires aussi (de 75 à 63). Les résidences principales passent de 276 en 2016 à 305. La commune compte 392 logements.

Les chiffres officiels seront communiqués au mois de juin.

Fin du conseil : 22h25

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Le sept mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absents représentés : DEMBRI Kamel, MALONE Clark

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Examen du dossier de parc photovoltaïque AKUO pour avis du conseil municipal
2. Examen du dossier de parc photovoltaïque ARKOLIA pour avis du conseil municipal

1. Examen du dossier de parc photovoltaïque AKUO pour avis du conseil municipal

Une première mouture du projet a déjà été présentée en conseil. Mme ABGRALL Justine de la société AKUO détaille la version adaptée qui sera présentée au guichet unique et répond aux questions posées.

Il s'agit d'un projet innovant permettant d'associer production agricole BIO et production d'énergie électrique.

La surface réelle de panneaux sera de 6,5 hectares sur les 120 hectares achetés.

Espacement entre rangées de panneaux de 12,5 m permettant le passage des engins agricoles.

Récupération des eaux de pluies et possibilités d'irrigation.

Plantation de 4,5km de haies denses et variées.

Mise en place d'un verger de conservation.

Reboisement permettant de relier 2 massifs déjà existants.

Une partie des parcelles sera plantée d'arbres espacés pour permettre le travail agricole entre les rangées d'arbres (Agroforesterie)

Sur les parcelles proches de la Conne un travail de création de mares et d'aménagement sera réalisé en concertation avec les structures en charge de la gestion des cours d'eau.

Un espace de test pour le maraichage (3ha) est prévu.

Le projet global est intéressant pour les 2 jeunes qui travaillent ces parcelles (en cours de transition bio).

Les préoccupations du conseil municipal, exprimées lors de la précédente présentation, ont été retenues en particulier sur la taille du projet et l'aspect visuel. Les plantations de haies devraient commencer dès l'obtention du permis de construire pour réduire l'impact visuel le plus rapidement possible.

Un financement participatif sera proposé ainsi qu'un tarif adapté de l'électricité pour les habitants intéressés.

Le conseil municipal donne un avis favorable par 8 voix pour et 6 abstentions.

2. Examen du dossier de parc photovoltaïque ARKOLIA pour avis du conseil municipal

Ce dossier porte sur des parcelles agricoles de faible qualité agricole situées près de la ferme photovoltaïque de la commune. Les panneaux installés seront fixes et espacés pour permettre une pousse de l'herbe voire une fauche. Le projet doit permettre l'installation d'un jeune agriculteur et la création d'un troupeau ovin. Celui-ci pâture entre et sous les panneaux assurant l'entretien.

Enceinte clôturée 16,9 ha - Surface de panneaux 12,4 ha

Le projet respectera certains espaces boisés nécessaires à la préservation de la biodiversité.

Un financement participatif sera là aussi proposé.

Le conseil municipal donne un avis favorable par 12 voix pour et 2 abstentions.

Fin du conseil : 22h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022

Le vingt-trois mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absents représentés : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DEMBRI Kamel, FORGERON Jérôme,

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2021 – Budget Principal
- 2) Compte de gestion 2021 – Budget Annexe
- 3) Compte Administratif 2021 – Budget Principal
- 4) Compte Administratif 2021 – Budget Annexe
- 5) Affectation du résultat BP 2021
- 6) Affectation du résultat BA 2021
- 7) Demande de subventions « terrain d'honneur » et « terrain d'entraînement et city-stade »
- 8) Attribution des subventions aux associations
- 9) Feux d'artifice 2022
- 10) Motion relative aux projets d'implantation d'éoliennes

1 Compte de gestion 2021 – Budget Principal

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2021 positif :

Section d'investissement	- 7 342.60 €
Section de fonctionnement	+ 134 263.81 €
Soit	+ 126 921.21 €

Compte-tenu des reports le résultat de clôture est de - 128 007.04 € en section d'investissement, et de + 299 181.62 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 171 174.58 €

Le conseil municipal valide le compte de gestion BP présenté à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2021 – Budget Annexe

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2021 positif :

Section d'investissement	6 007.87 €
Section de fonctionnement	- 2 021.08 €
Soit	3 986.79 €

Compte-tenu des reports le résultat de clôture est de 7 064.37 € en section d'investissement, et de -162.67 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 6901.70 €

Le conseil municipal valide le compte de gestion BA présenté à l'unanimité.

3. Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Madame Anne-Marie FONTAYNE, Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses réalisées	346 119.39
Recettes réalisées	480 383.20
Résultat de l'exercice	+ 134 263.81
Excédent 2020	164 917.81
Soit 1 résultat net cumulé	299 181.62

Section Investissement

Dépenses réalisées	169 306.89
Recettes réalisées	161 964.29
Déficit de l'exercice	- 7 342.60
Déficit 2020	- 120 664.44

Déficit net cumulé (cpte D 001) - 128 007.04

RAR en Dépenses	112 381.69
RAR en Recettes	296 611.21
	+ 184 229.52

Besoin net de la section Investissement 0

Le conseil municipal valide le compte administratif BP présenté par 13 voix.

4. Compte Administratif 2021 – Budget Annexe

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Madame Anne-Marie FONTAYNE, Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2021 du budget annexe, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses réalisées	17 479.67
Recettes réalisées	17 317.00
Résultat de l'exercice	- 162.67

Déficit 2020 - 1858.41

Soit un résultat net cumulé - 2021.08

Section Investissement

Dépenses réalisées 8 635.63

Recettes réalisées 15 700.00

Résultat de l'exercice + 7 064.37

Déficit 2020 - 1 056.50

Soit un résultat net cumulé + 6 007.87

RAR en Dépenses 6 960.00

RAR en Recettes 0

6 960.00

Besoin net de la section Investissement 952.13

Le conseil municipal valide le compte administratif BP présenté par 13 voix.

5. Affectation du résultat BP 2021

Pour cette année il n'est pas nécessaire de virer un montant de la section fonctionnement à la section investissement. Les 2 investissements programmés (local infirmier et halle) sont financés et couverts par les RAR (reste à réaliser). La section investissement a un solde positif de 458 575.50€.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
	+ 134 263.81
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
	+ 164 917.81
C Résultat à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	299 181.62
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-128 007.04
R 001 (si excédent)	

<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	+ 184 229.52
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	299 181.62
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	299 181.62
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal valide l'affectation des résultats du BP 2021 présenté par 13 voix.

6. Affectation du résultat BA 2021

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 162.57
Dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs :	0.00
<u>C. Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	- 1 858.41
Résultat à affecter : D = A. + C. (1)	
(si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	- 2 021.08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>E. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	6 007.87
R 001 (si excédent)	
F. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 6 960.00

(précédé du signe + ou-)	
Besoin de financement. = E. + F.	952.13
AFFECTATION (2) = D.	0.00
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au monatn du B.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnelemnt reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-2 021.08

Le conseil municipal valide l'affectation des résultats du BA 2021 présenté par 13 voix.

7 Demande de subventions « terrain d'honneur » et « terrain d'entrainement et city-stade »

M. le maire présente les devis actualisés concernant l'éclairage des terrains du stade.

Pour le terrain d'honneur le montant est de 45470,69€ TTC. La TVA sera prise en charge et récupérée par le SDE. Les poteaux seront conservés.

Pour le terrain d'entrainement le montant est de 50563,49€ TTC.

Ces actualisations vont permettre de faire toutes les demandes de subvention envisagées pour 80% des montants.

Le conseil municipal autorise M. le maire à faire les demandes de subvention pour l'éclairage des stades par 15 voix

8 Attribution des subventions aux associations

Mr le maire fait état des propositions de la Commission Sports et loisirs, vie locale, relation associations, action sociale, famille logement qui s'est réunie le 9 mars :

Demandes d'associations extérieures à la commune

Tous les ans, la commune apporte son soutien à une ou deux associations qui ont des activités de solidarité, d'intérêt général. L'année passée, France Alzheimer a été aidée.

Parmi les propositions reçues cette année et étudiées par la commission, il est retenu de proposer au Conseil municipal d'apporter un soutien à :

- Association « Des boules au nez »: clown en milieu hospitalier à hauteur de 300 euros
- La Croix Rouge à hauteur de 300 euros

Une demande spécifique du Souvenir Français de 50 euros a également été étudiée. Leurs activités concernant la sensibilisation des enfants dans le cadre scolaire, il est proposé d'attribuer l'aide de 50 euros, en demandant que l'association puisse intervenir à l'école de Faux, en accord avec la directrice, peut être à l'occasion des cérémonies du 11 novembre.

Demande d'associations locales de Faux :

Nous sommes sollicités par le Club de foot pour les soutenir pour un déplacement de jeunes pour un tournoi en Corse.

Le projet et le budget prévisionnel étudiés par la commission montrent un reste à charge pour le club de 1996 euros. Une participation des familles, des encadrants est demandée et des demandes d'aides/ sponsors sont faites.

Ce projet permettant à des enfants de vivre une expérience riche avec la découverte de la Corse, la commission propose au conseil une participation à hauteur de 400 euros, ce qui représente une aide de 20 euros par enfants participant.

Le conseil municipal valide les propositions de subventions par 15 voix

9 Feux d'artifice 2022

M. le maire fait état de la réunion avec l'entreprise BREZAC qui a permis de faire le point sur l'offre sérénité de cette entreprise qui se traduit par un engagement sur 3 ans.

Considérant que nous avons un reliquat de 400€ auprès de BREZAC il est proposé de repartir pour 1 an avec BREZAC (pour 2500€ feux et musique).

L'offre sérénité sera réétudiée pour les années suivantes.

Le conseil municipal valide cette proposition par 15 voix

10 Motion relative aux projets d'implantation d'éoliennes

La mairie a reçu un courrier de l'association « vent debout », opposée aux éoliennes, demandant de se prononcer sur une motion d'interdiction complète des éoliennes sur le territoire. Mr le maire indique que la prochaine conférence des maires de la CCPSP portera sur les énergies renouvelables et propose d'attendre ses conclusions.

Le vote sur cette motion est donc reporté.

Questions diverses :

- le 12 avril à 18h une gerbe sera déposée sur la tombe de Mr BOUCHILLOUX.
- pour la tenue des bureaux de vote des 10 et 24 avril un planning à remplir sera envoyé aux élus

Fin du conseil : 23h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2022

Le premier avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absents représentés: GACHET MORAND Claire

Absents : BOILLIN Françoise, HUARD Anne, MALONE Clark

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1) Choix des entreprises pour le marché de travaux réaménagement des locaux de l'ancienne bibliothèque en locaux médicaux et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes.

1. Choix des entreprises pour le marché de travaux réaménagement des locaux de l'ancienne bibliothèque en locaux médicaux et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes

Mr le maire présente le travail de la commission travaux-marché du 25 mars qui a analysé les différentes offres reçues concernant ce projet en présence de Mme AUROUX architecte qui a travaillé en amont pour noter les propositions.

La commission travaux - marché avait ouvert les plis le 3 mars.

Deux lots sont infructueux. Des devis seront demandés aux entreprises capables de les réaliser et déjà retenues pour d'autres lots, en accord avec Mme AUROUX.

Le montant global des travaux reste, malgré la conjoncture, dans l'enveloppe financière prévue (136000€ TTC).

Mr Kamel DEMBRI suggère de faire appel à la recyclerie lors des opérations de démolitions.

Lot	Entreprises	Montant HT Opération n°1	Montant HT Opération n°2
01 - Démolition - Gros-Œuvre - VRD	SAS BAZZOLI – 119, chemin du Coustou 47 330 CASTILLONNES	26 098.13 € + option : 2 386.00 €	3 949.75 €
02 - Charpente - Couverture - Zinguerie	SARL FC DISTRIBUTION - GUY COUVERTURE 13 route de Cablanc 24 100 CREYSSE	10 044.35 € + option : 12 025.73 €	
03 - Menuiserie Alu - Serrurerie	SARL METALLERIE BERGERACOISE 2 route du Monteil 24100 ST LAURENT DES VIGNES	5 855.00 €	
04 - Menuiserie Bois	INFRUCTUEUX		
05 - Plâtrerie – Faux-plafonds - Isolation	INFRUCTUEUX		
06 - Electricité - Chauffage - Ventilation	SAS E.G.E 9, route d'Agen 24 100 BERGERAC	4 560.60 € HT	2 040.32 € HT
		+ option : 3 215.40 € HT .	
07 - Plomberie - Sanitaire	ETS CHARLES LAMBERT 47 bis, Rue Jules Michelet 24100 BERGERAC	5 789.28 € HT	3 259.74 € HT
08 - Carrelage - Faïence	STAP DORDOGNE ZAE Borie Marty 24660 SANILHAC	4 428.40 € HT	1 118.00 € HT
09 - Peinture	STAP DORDOGNE ZAE Borie Marty 24660 SANILHAC	1 840.00 € HT	579.00 € HT

Le conseil municipal valide les propositions du maître d'œuvre et de la commission et autorise Mr le Maire à lancer un marché sans publicité et sans concurrence pour le lot n°4 Menuiserie Bois et le lot 5 Plâtrerie- faux- plafonds – Isolation et à signer les devis dans la limite du montant des marchés sans publicité et sans concurrence par 12 voix.

Fin du conseil : 18h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Le treize avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.
Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLÉAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absentes représentées : GACHET MORAND Claire, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 23 mars 2022 est validé par 15 voix Le compte rendu du conseil du 01 avril 2022 est validé par 15 voix

Ordre du jour :

- 1) Vote du budget 2022– Budget Principal
- 2) Vote du budget 2022 – Budget Annexe
- 3) Votes des taxes 2022 - Informations diverses

1. Vote du budget 2022– Budget Principal

M. le maire présente un budget avec des taux identiques à ceux de l'année précédente mais une répartition différente. En effet la taxe d'habitation a été compensée par le transfert du département vers la commune du taux de 25.98% sur le foncier bâti. Cette perte pour le département est elle-même compensée par le transfert d'une partie de la TVA collectée par l'état vers les départements.

AVANT pour le foncier bâti : département 25,98% +commune 10,03% MAINTENANT : commune 36,01%.

Le montant final sera en hausse de 3.67% soit +6704€.

Le budget principal est présenté article par article. Les articles énergie-électricité et carburants font l'objet d'une forte augmentation prévisionnelle au regard de la situation actuelle. Malgré cela M. le maire fait état d'une situation financière très positive permettant de prévoir et réaliser les investissements souhaités.

Il propose de le voter comme suit ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	147 900.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	193 181.00
014	Atténuations de produits	18 599.00
65	Autres charges de gestion courante	72 105.00
66	Charges financières	8 874.28
67	Charges exceptionnelles	350.00
023	Virement à la section d'investissement	308 095.08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 611.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		763 715.36
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	13 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	22 955.67
73	Impôts et taxes	231 711.00
74	Dotations et participations	142 219.00
75	Autres produits de gestion courante	54 094.66
76	Produits financiers	553.41
77	Produits exceptionnels	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	299 181.62
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		763 715.36

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	70 571.55
21	Immobilisations corporelles	80 208.87
23	Immobilisations en cours	585 339.82
16	Emprunts et dettes assimilées	32 063.12
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	128 007.04
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		896 190.40

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	403 933.45
16	Emprunts et dettes assimilées	160 100.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 950.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
27	Autres immobilisations financières	2 000.87
021	Virement de la section de fonctionnement	308 095.08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 611.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		896 190.40

2. Vote du budget 2022 – Budget Annexe

La présentation article par article est faite pour le budget annexe de l'assainissement collectif.

Ce budget, qui doit être à l'équilibre, nécessite de faire évoluer le montant de la redevance demandée.

Il est proposé de passer l'abonnement annuel de 60 à 80 euros et le montant par m3 consommé de 1 à 1.10 euros ce qui est intégré dans le budget prévisionnel 2022.

Cette hausse permettra d'assumer le coût des travaux d'entretien et de maintenance des installations. Le coût annuel de l'assainissement collectif pour les foyers raccordés reste, malgré cette hausse, dans la fourchette basse en comparaison avec les autres communes dotées d'un système collectif

Il propose de le voter comme suit ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 800.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 025.79
65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	1 199.41
67	Charges exceptionnelles	1.00
023	Virement à la section d'investissement	2 314.59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 727.00
D 002	Résultat reporté	2 021.08
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 093.87
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	16 400.00
75	Autres produits de gestion courante	1.00

76	Produits financiers	7.87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		23 093.87

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	12 368.57
16	Emprunts et dettes assimilées	2 995.89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		22 049.46
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunt et dettes assimilées	5 000.00
021	Virement à la section d'exploitation	2 314.59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 007.87
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 692.13

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif du budget annexe 2022, à l'unanimité par 15 voix

3) Votes des taxes 2022

Monsieur le Maire donne des explications de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, d'approuver la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022, et de voter les taux suivants :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition	Produit fiscal attendu arrondi 2022
<i>Taxe Foncière (bâti)</i>	534 500	36.01	192 473
<i>Taxe Foncière (non bâti)</i>	37 400	27,08	10 128
<i>C.F.E</i>	39 900	12,63	5 039
TOTAL PRODUIT ATTENDU			207 640

Le Conseil Municipal, vote les taux d'imposition ci-dessus, à l'unanimité par 15 voix.

Informations diverses :

Pour financer les travaux (pôle médical, halle, piste) le conseil municipal a validé dans le budget le recours à l'emprunt pour 100000 uros. Il s'agissait aussi d'anticiper la hausse des taux attendus.

M. le maire présente les dernières propositions du Crédit Agricole :

1,36% sur 7 ans et 1,61 % sur 10 ans ce qui représente déjà une remontée des taux.

La Banque Postale n'a pas encore répondu.

Fin du conseil : 22h00

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

RAPPEL DES NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Depuis le lundi 14 mars 2022

La MAIRIE et l'AGENCE POSTALE ouvrent simultanément, les mêmes jours.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00

Deux nouveautés :

➔ Ouverture le matin et Ouverture les mêmes jours.

Pour vous accueillir, la mairie est ouverte 6h de plus, et l'agence postale 1h30 de plus.

Dans cette nouvelle organisation, Audrey est à votre service pour tenir l'agence postale.

La levée de courrier se fait du lundi au vendredi à 14H et à 11H le samedi.

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin.

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaугeac).

NOS HABITANTS



NOUVEAUX HABITANTS

Adelino et Patricia SIMOES

Route de Beaumont



MARIAGE

Eduardo Alfredo PEREZ
BORQUEZ

& Ellen Ray FAULKNER

Le 20 avril 2022

Toutes nos félicitations !!!

30 Avril 1962

30 Avril 2022



***UN HOMMAGE
PARTICULIER A ALAIN
& MAURICETTE POTIER
POUR LEURS NOCES DE
DIAMANT***



DÉCÈS

Robert ESTEBE, décédé le 27 Mai 2022

Toutes nos condoléances

POUR LES NOUVEAUX RÉSIDENTS

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...).

LES ECO-GESTES



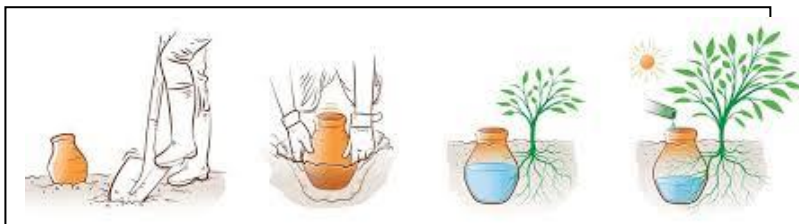
DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

L'éco-geste du mois :

MOIS DE JUIN : TOUS AU JARDIN !!!

Economiser l'eau avec les poteries en terre cuites installées dans le jardin qui diffuseront l'humidité nécessaire au fur et à mesure des besoins de vos plants



En plantant des variétés résistantes à la chaleur !!!!

Par exemple comme les rosiers anciens, la coquelourde des jardins, ou encore la sauge

Le truc du mois :

PAILLAGE

Limitez l'arrosage, améliorez la croissance de vos végétaux

C'est une technique simple, qui consiste à disposer une couche de matériaux organiques au pied des plantes et arbustes afin de les protéger et d'améliorer leur croissance. Avec le paillage, vous valorisez vos déchets de jardin et réduisez vos déplacements en déchèterie.

Avantages

- réutilise les déchets verts du jardin
- conserve l'humidité dans le sol
- lutte contre le développement des mauvaises herbes
- favorise la vie microbienne

Inconvénient

- nécessite un broyeur pour les gros branchages

Matériel

Réaliser du paillis nécessite un broyeur pour les branchages d'arbres et d'arbustes. Hormis le broyeur, le paillage nécessite peu de matériel car il est effectué avec le réemploi de matériaux présents dans le jardin.



La méthode

Quels déchets verts ?

- feuilles mortes (5 à 10 cm d'épaisseur)
- tontes de gazon (5 cm avec de l'herbe humide et 10 cm avec de l'herbe bien sèche)
- broyat de branches et branchages (recommandé pour des plantations pérennes : 5 cm)
- paillis minéral : cailloux, galets, coquilles d'huîtres

Quand pailler ?

- *au printemps* : ratissage du paillis pour aérer le sol et renouvellement du paillis d'hiver
- *en hiver* : dépôt du paillis hivernal
- *en été* : ratissage et dépôt du paillis estival

A savoir

Certaines plantes supportent mal le paillage : ail, oignon, échalotes. Ne pas pailler des plantes trop jeunes car cela empêche leur croissance.

Attention : les paillis de pins et thuyas sont acides, ils ne sont à utiliser que sur des plantes type terre de bruyère : bruyères, hortensias, magnolias, camélias, rhododendrons. Ils peuvent être aussi utilisés pour réaliser des allées.

SUCCES DE LA NUIT DE LA CHOUETTE A FAUX - MARDI 17 MAI 2022



Dans le cadre de l'action portée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) « aidons les agriculteurs à protéger la biodiversité », la Commune de Faux a accepté l'organisation de la nuit de la Chouette.

Mardi soir, le 17 mai à 20 h, une soixantaine de personnes dont des enfants des écoles qui avaient participé à la confection de nichoirs ont assisté à la conférence animée par Amandine Theillout de la LPO. A l'issue de cette présentation, une sortie dans le bourg pour écouter et voir ces rapaces nocturnes. Les enfants ont trouvé ça très « chouette » !!!!

Devinez qui je suis ???

Je suis présente non loin de la mairie de FAUX

Réponse : (chevêche d'Athéna)

VISITE DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE de FAUX PAR LES CLASSES DE 5^{ème} DE CASTILLONNES

Le 28 mars 2022, 54 élèves de deux classes de 5^{ème} accompagnées de leurs professeurs de physique-chimie, Histoire-géographie et Sciences et Vie de la Terre sont venues visiter le parc photovoltaïque de Faux.

Cette rencontre s'est déroulée en deux parties une partie technique avec la genèse du projet de parc photovoltaïque et une partie sur la conservation de la biodiversité sur le site, présentées en photos et développées par Monsieur Legal le maire de Faux et Mme Pennec-Peyrie agent administratif chargé du développement durable à la Mairie

Les élèves très intéressés avec des questions pertinentes sur les problématiques de développement durable ont continué leur questionnement lors de la petite visite in situ.

Depuis cette visite d'autres élèves du collège d'Eymet et du lycée Maine de Biran sont venus découvrir le photovoltaïque pour certains et acquérir des informations supplémentaires sur notre parc pour d'autres.



INFORMATIONS IMPORTANTES

PROCURATIONS POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Si vous devez donner ou avoir procuration, n'oubliez pas de compter les délais postaux !
Le plus tôt est toujours le mieux !

- **Deux particularités cette année :**
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, mandant et mandataire ne sont plus nécessairement inscrits dans les listes électorales de la même commune.
 - o Si vous devez voter pour une personne dans une autre commune que la vôtre, n'oubliez pas votre pièce d'identité.
- La dérogation de deux procurations établies en France par mandant, est terminée (cette dérogation avait été prise dans le cadre du contexte sanitaire particulier lié au Covid-19).

Pour donner procuration, deux possibilités :

➤ Le téléservice « Ma Procuration en ligne »



- Accès depuis le site www.maprocuration.gouv.fr puis connexion avec FranceConnect. Vous remplissez le formulaire en ligne.
- Vous devez toujours faire vérifier votre identité en gendarmerie ou commissariat.
- Vous recevrez un mail confirmant la prise en compte de votre procuration.
- **Les deux autres types de dépôts de procuration sont toujours possibles :**
 - En remplissant le formulaire papier directement en gendarmerie ou commissariat, avec votre pièce d'identité ;
 - En remplissant le formulaire en ligne et en allant le déposer en gendarmerie ou commissariat.

GENDARMERIE : nouveaux horaires

Depuis le lundi 28 février les horaires et jours d'accueil des brigades de gendarmerie évoluent :

ISSIGEAC	Lundi – mardi – mercredi : 8h30 – 12h00
EYMET	Jeudi – vendredi – samedi : 8h30 – 12h00
Sigoulès-et-Flaugeac	Du lundi au samedi : 14h00 – 18h00 Dimanches et jours fériés : 15h00 – 18h00

En cas d'urgence, 24h/24 et 7j/7, appelez le 17 ou sonnez et utilisez l'interphone.

STATIONNEMENT BILATERAL RUE DE LA POSTE ET RUE NEUVE INTERDIT



DU 16 MAI AU 28 OCTOBRE 2022

Le stationnement bilatéral est **interdit**

Rue de La Poste et Rue Neuve pendant les travaux d'aménagement
du pôle médical



DE CE FAIT LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES N'EST PAS AUTORISEE PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX

INFLUENZA AVIAIRE- mesures de biosécurité renforcées depuis décembre 2021

Ceci implique la mise en place de mesures de prévention, notamment :

- confinement des volailles ou mise en place de filets de protection sur la basse-cour,
- interdiction de rassemblement de volailles sur les marchés et les foires.

Les particuliers sont tenus de déclarer leur basse-cour soit en mairie, soit via le site :

https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=53&rubrique_all=1

RTE – Travaux d'entretien

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de la ligne à haute tension « 63 Kv Martiloque-Tuilière » seront entrepris à dater du 01/03/2022 jusqu'au 30/06/2022.

L'entreprise chargée des travaux est :

Entreprise LE NAOUR – contact@sarl-le-naour.com – 06.83.88.90.07

En cas de contestation, vous pouvez vous adresser au représentant local de RTE : RTE GMR Gascogne – 12 Rue Aristide Bergès – 33270 FLOIRAC – Olivier PEREIRA (06.35.88.89.59).

ACCES AUX PROPRIETES PRIVEES par le CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL

ATTENTION !

Selon l'arrêté préfectoral n°DDT/SEER/EMN/22-084 du 13 mai 2022 des agents du Conservatoire Botanique National sont susceptibles de se présenter sur vos propriétés closes ou non, afin de réaliser des inventaires et suivi du patrimoine naturel.

Munis d'une copie de l'arrêté ainsi que d'un ordre de mission, merci de leur réserver le meilleur accueil.





LA CANICULE ET NOUS !

Comme chaque année, le Maire de la Commune est tenu d'ouvrir et de mettre à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été. Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis

ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs et nous les signaler.

La canicule peut mettre notre santé en danger !

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

PRÉVENTION CANICULE

En période de fortes chaleurs, ne restez pas seul(e) !

1^{ER} JUIN AU 31 AOÛT

CASSIOPEA TÉLÉASSISTANCE

propose son service **GRATUITEMENT** aux **personnes fragiles non équipées***

05 53 53 54 54
tele.assistance@cassiopea.fr

*Aucun engagement de durée après adhésion à l'association. Offre réservée aux personnes fragiles non équipées.

LA TÉLÉASSISTANCE, COMMENT ÇA MARCHE ?

➤ Par une simple pression sur le médaillon de téléassistance, vous rentrez directement en contact avec notre centrale d'appel basée à Périgueux.

➤ Nos opérateurs vous donnent des conseils de prévention, préviennent vos proches ou alertent les secours si besoin.

cassiopea DEPUIS PLUS DE 35 ANS, À VOTRE ÉCOUTE CHAQUE JOUR !

En partenariat avec : **UDM 24**

Pour nous rencontrer : RETROUVEZ LA LISTE DE NOS PERMANENCES sur www.cassiopea.fr

cassiopea DEPUIS PLUS DE 35 ANS, À VOTRE ÉCOUTE CHAQUE JOUR !

LES SYMPTÔMES D'UN COUP DE CHALEUR

- Fièvre supérieure à 40°C
- Peau chaude, rouge et sèche
- Maux de tête, Nausées
- Somnolence, Soif intense
- Confusion
- Convulsions
- Perte de connaissance

LES CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Boire 1,5 l d'eau par jour et ne pas consommer d'alcool
- Manger normalement
- Ne pas sortir aux heures chaudes (11h-21h)
- Passer du temps dans un endroit frais/climatisé
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- Donner des nouvelles à ses proches
- Appuyer sur son médaillon en cas de besoin

Pour plus d'informations
1, rue Louis Blanc - 24000 Périgueux
05 53 53 54 54
tele.assistance@cassiopea.fr

www.cassiopea.fr

France ALZHEIMER



"France Alzheimer Dordogne et maladies apparentées propose une information, un accompagnement, une orientation et un soutien aux personnes confrontées à la maladie.

De nombreux ateliers à destination des personnes malades et de leur proche aidant sont proposés.

Renseignez vous ! France Alzheimer Dordogne, 2 rue Emile Counord 24100 Bergerac / 05.53.27.30.34 / contact24@francealzheimer.org"



Rentrée Scolaire 2022-2023

Peuvent être admis les enfants nés en 2019 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2022).

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire s'effectue à **l'école publique de Faux**. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.
- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à **l'école publique d'Issigeac**, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

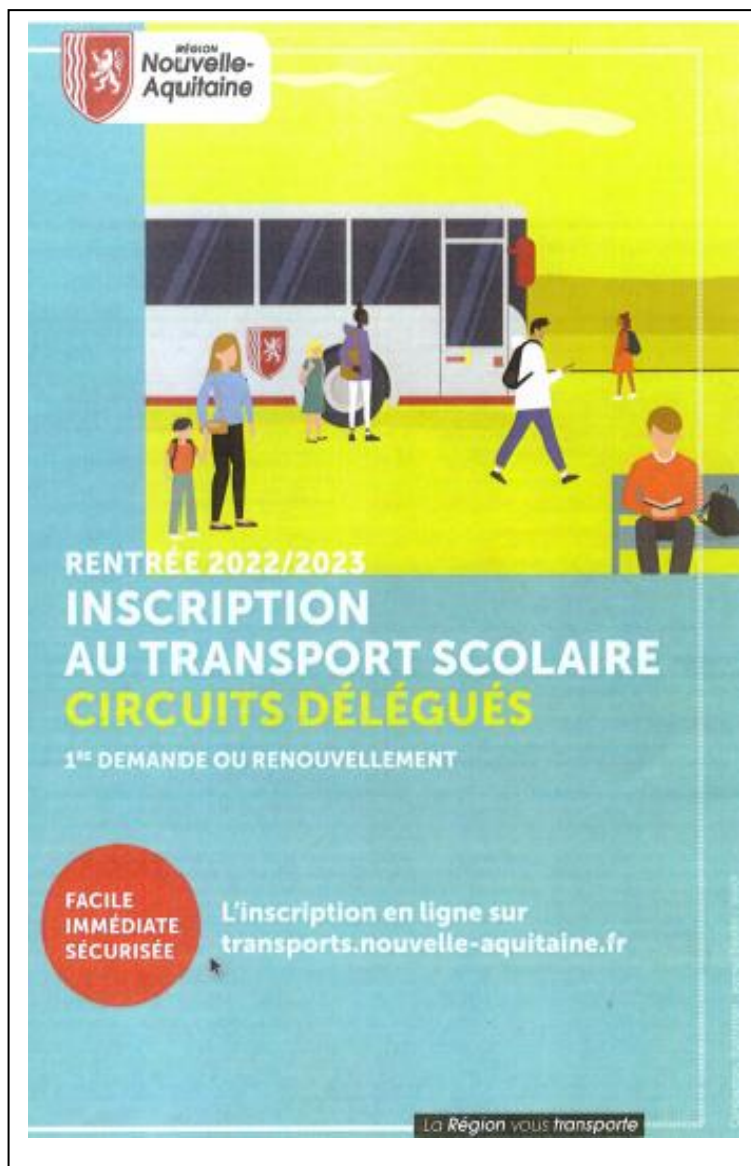
Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il vous faut obligatoirement prendre rendez-vous au préalable :

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Nous rappelons que l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. Si des familles font le choix de l'Instruction dans la famille, il est de leur ressort de se rapprocher de leur mairie ainsi que de contacter la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne.

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées **avant le 15 juin 2022**.



Transport

Scolaire

2022-2023



Eymet, le 23 mai 2022

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame, Monsieur,

La campagne d'inscription pour les transports scolaires 2022-2023 débutera à compter du 1^{er} juin 2022.

Ces inscriptions se feront désormais exclusivement en ligne, par le biais du site internet du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Cette solution présente de nombreux avantages (information instantanée de la recevabilité de votre dossier, paiement par carte bleue ou virement en ligne en plusieurs fois, frais de dossiers offerts, etc.) dont vous pourrez prendre connaissance en consultant le dossier d'inscription du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ou sur le site susnommé.

Si vous éprouvez des difficultés avec cette démarche, vous pourrez solliciter l'aide des personnels de la Maison France Services de la Communauté, aux lieux et horaires suivants :

EYMET	ISSIGEAC
Pôle des services publics	Maison des services d'Issigeac
23 avenue de la Bastide	7 chemins des écoliers
24500 EYMET	24560 ISSIGEAC
05 54 22 00 06	05 35 02 00 12
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Permanence assurée le LUNDI de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Informations tarifaires à la date du 23 mai 2022.

Vous pouvez prendre connaissance de la grille tarifaire dans le dossier d'inscription qui vous a été remis ou sur le site internet. Nous vous communiquons ce complément d'information :

- ✓ Tarification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc 15€ à charge des familles.
- ✓ Tarification unique pour les élèves NON ayant-droit : 195€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc 164,50€ à charge des familles.
- ✓ Le Conseil régional accorde 30% de réduction pour le troisième enfant et 50% de réduction pour le quatrième enfant et les enfants suivants, selon l'ordre de naissance.

Nouveautés pour la rentrée 2022-2023

Les élèves transportés seront désormais dotés d'un titre de transport magnétique, qui sera envoyée directement à votre domicile sous quinzaine après l'inscription en ligne. Cette carte magnétique devra être conservée pour l'année scolaire suivante. Elle devra être présentée au lecteur lors de la montée dans le bus.

Dans un souci de bonne organisation générale nous vous remercions de bien vouloir respecter les dates de période d'inscription mentionnées. Le règlement transport du Conseil régional prévoit une majoration de 15€ pour toute inscription postérieure au 20 juillet.

QUOI DE NEUF CE MOIS DE JUIN A LA BIBLIOTHEQUE DE FAUX ???



Chouette !!! Pierre Bertrand vient nous voir et nous raconter des histoires
Le jeudi 23 juin après-midi !

L'équipe de la Bibliothèque a le plaisir de vous annoncer que Pierre Bertrand, auteur jeunesse très connu des enfants !!! Qui ne connaît pas Cornebidouille !!! Viendra conter « L'arbre qui racontait des histoires ».

Dans le cadre de l'action initiée par la LPO « aidons les agriculteurs à protéger la biodiversité », à la suite de l'opération Nichoirs et la nuit de la chouette et pour finir en beauté, Pierre Bertrand nous dira ce que raconte cet arbre comme histoires.... Petite fable écolo... Pour les enfants de 6 à 11 ans.



*Près d'une grande ville, on doit couper un arbre pour
construire un aéroport ; solitaire sur sa colline, il
domine le paysage depuis des siècles...*

*Qui sait encore qu'il contient dans sa sève et ses
feuilles la mémoire de toutes les histoires du
monde ?*

*Personne, sauf...les oiseaux qui décident alors de
recueillir tous les contes du vieux sage.*

Une petite fable écolo sur la transmission, la mémoire et le sens de la vie !

INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est interdit du 1^{er} mars jusqu'au 30 septembre inclus.

Les déchets verts peuvent être déposés en déchèterie, mis en composteur, être broyés...

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001



HORAIRES DE TONTE ET UTILISATION DE PETIT MATERIEL DE JARDINAGE, TRAVAUX OU LOISIRS



Pour le bien des oreilles de tous, nous vous rappelons que les appareils produisant du bruit sont réglementés par arrêté préfectoral N° 24-2016-06-02-005 et peuvent être utilisés

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement.

A défaut, les amendes encourues sont de 68€ ou 180€ au-delà du délai de paiement de 45 jours.

LES RENDEZ-VOUS DE LA RETRAITE

La semaine des Rendez-vous de la retraite est, comme chaque année, l'occasion de prendre le temps de s'informer sur ses droits à la retraite.

À tout âge, que l'on soit proche ou non de la retraite, c'est l'opportunité d'échanger gratuitement avec un expert retraite sur sa situation, selon son parcours professionnel et personnel.

C'est aussi le moment pour se familiariser avec les services, les démarches et les outils d'aide à la décision proposés gratuitement par les régimes de retraite Agirc-Arrco et Assurance Retraite.

Du lundi 27 juin au samedi 2 juillet 2022, 40 000 entretiens seront proposés pour apporter des réponses personnalisées aux actifs, par téléphone ou en face-à-face, au sein de l'un des 360 points d'information retraite répartis dans toutes les régions de France métropolitaine et dans 4 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion). Un webinaire et un tchat en ligne compléteront cette offre sur le site rénové www.rdv-retraite.fr, sans oublier un contenu inédit afin de tout comprendre sur l'impact sur la retraite de l'activité professionnelle et des moments importants de la vie : congé parental, expatriation, chômage...

Informations pratiques sur le site des Rendez-vous de la retraite, www.rdv-retraite.fr :

- Ouverture du site, avec la prise de rendez-vous, l'inscription au webinaire et au tchat : à compter du mardi 7 juin 2022.
- RDV de la retraite : du lundi 27 juin au samedi 2 juillet 2022.
- Webinaire sur la préparation à la retraite : mardi 28 juin, de 14h à 14h45.
- Tchat en ligne organisé avec le magazine *Notre Temps* : jeudi 30 juin, de 10h30 à 11h30.

Parce que les actifs souhaitent aujourd'hui pouvoir accéder facilement à l'ensemble de leurs droits retraite, base et complémentaire, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco agissent ensemble pour vous simplifier la vie.

Avec la participation des groupes de protection sociale : AG2R LA MONDIALE • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BTP) • APICIL • BTPR • CRC • CGRR • IRCEM • IRCOM • KLESIA • MALAKOFF HUMANIS



Ensemble pour vous simplifier la vie

LE DEPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTERUS



Pourquoi participer au dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus touche 3 000 femmes et cause 1 100 décès. Pourtant grâce au dépistage, **90% des cancers du col de l'utérus peuvent être évités** !

Le test de dépistage permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses afin de les soigner et de prévenir l'apparition de cancer. Le frottis est recommandé :

- **Tous les 3 ans** pour les femmes entre **25 et 30 ans**
- **Tous les 5 ans**, entre **30 et 65 ans**

Ce test est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sur présentation de votre invitation au dépistage organisé. Si vous souhaitez volontairement vous faire dépister hors du dépistage organisé (dépistage individuel) le remboursement est de 70%.

Ce dépistage peut être réalisé par votre médecin traitant, un gynécologue, une sage-femme, un centre de santé ou certains laboratoires.

Le dépistage régulier est essentiel. La plupart des cancers du col de l'utérus détectés à des stades précoces de la maladie guérissent.

Vous avez 25 ans et vous n'avez pas encore reçu votre courrier d'invitation au test de dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Vous vous posez des questions ?

Vous pouvez demander conseil à votre médecin traitant ou contacter :

Le Centre de Dépistage du Cancer de la Dordogne

05 53 07 79 35

contact24@depistagecancer-na.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX' LIES : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * JAZZANOUS : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Les dates ci-dessous sont programmées sous toute réserve de modification
des règles sanitaires en vigueur à la date des manifestations.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2022		
12 juin	Tournoi	Football Club de Faux
02 juillet	Assemblée Générale	Création & Loisirs
02 juillet	Concours de Pétanque	Les Boulistes de Faux
03 juillet	Kermesse de l'école	APE Ecole de Faux
14 juillet	Repas	Les Boulistes de Faux
23 et 24 juillet	Marché Fermier	Exploitation Bacquet
14 août	Concours de Pétanque	Comité des Fêtes de Faux
15 août	Fête votive - Marché gourmand – Fête foraine – Feu d'artifices et Bal	Comité des Fêtes de Faux et Mairie
27 août	Concours de Pétanque	Les Boulistes de Faux

Depuis le 14 mars, le port du masque en intérieur n'est plus obligatoire et le passe vaccinal est suspendu.
Sous réserve qu'il n'y ait pas d'autre modification avant la date des manifestations concernées.
Le respect des gestes barrières doit continuer à s'appliquer.

LES MANIFESTATIONS PASSES

LES CLASSES DE L'ÉCOLE DE FAUX



Le 14 mai, les « grands » de l'école sont partis au parc d'attractions Walibi afin de profiter de leur cadeau offert par le Père Noël de la municipalité.

Le soleil était au rendez-vous et tous ont pu passer une superbe journée, comme un avant-goût de vacances !

CRÉATION ET LOISIRS



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE :

« Le dimanche 15 mai 2022, a eu lieu l'exposition des peintres de l'asso création et loisirs. Certains s'en sont mis plein les mirettes, d'autres ont choisi l'option "covid-je-reste-chez-moi".

Tout est possible et chacun fait comme il veut.

Mais moi, j'ai au fond du cœur, un peu de regret que les adhérents ne se sentent pas davantage concernés par ce qui se passe dans l'asso.

D'autant qu'il y avait de jolies choses à regarder et des gâteaux, ma foi, fort bons !

Pupilles et papilles, c'est pas mal comme slogan d'exposants.

Mais promis, nous continuons, nous recommencerons !

A l'année prochaine. »

Juliette Dumon



ÉCOLE DE FOOT FAUX/LALINDE/CALES

« La Corse et la Méditerranée pour nos jeunes ! »

Cette fin de saison s'annonce exceptionnelle pour les jeunes des deux clubs de l'Entente Faux/Lalinde/Calès.8

En effet, l'Entente U11, grâce au dynamisme de ses éducateurs, Aurélien Ramine en tête, a participé au tournoi de Calvi en Corse durant le week-end Pâques. Durant plus de six mois, avec l'aide de ses adjoints (Vincent Baldé, Yohann Prioleau, Mathieu Rigoulet), de Guy Châtillon et des parents, Aurélien a travaillé sur le projet et recherché des financements pour clôturer un budget conséquent afin d'offrir le voyage aux enfants.

Ce sont pas loin de 11 000 euros nécessaires pour faire rêver 21 joueurs et joueuses, avec deux équipes qui ont défendu les couleurs de nos deux clubs dans l'île de beauté.

En **U9**, c'est Nicolas Baronne qui, après avoir fait participer ses jeunes au tournoi de Bayonne en Octobre, les a emmenés à la National Gallia Cup d'Uchaud, près de Nîmes, pour un tournoi très relevé. Là aussi il a fallu que Nicolas, avec Yo, Nathan et Florian trouvent des partenaires pour financer le voyage et le logement sur le site. Ensuite a eu lieu le tournoi de l'Union Saint Jean à Bordeaux-Lac, là aussi au mois de Mai.

En **U7**, les éducateurs ne sont pas en reste puisque Sonny Gomez, Antonio, Vincent et Xavier Gauthier organisent au mois de juin une sortie certes moins éloignée mais surtout ludique pour les plus jeunes de l'Ecole de foot. Au programme Xavier a concocté des activités sur Bergerac au Laser Game, au Bowling, puis aux Petits Castor et/ou Gigaparc. Avant cette récompense pour nos u7, il faudra défendre les couleurs du FC Faux au tournoi national de Saint Denis de Pile début juin et bien évidemment le tournoi réputé de Prignonrieux. Tournoi dans lequel toutes nos équipes ont participé le jeudi 21 mai.

Un grand merci à tous les éducateurs pour leur investissement, soutenus par les deux clubs et les municipalités respectives. Ainsi plus de 60 enfants ont découvert d'autres horizons après ces deux « années Covid » plutôt compliquées pour tous ! JCBournazel

Liens utiles pour plus d'infos:

<https://www.facebook.com/FcFaux/>

<https://fcfaux.footeo.com/>

pour tout renseignement : JC Bournazel (06 74 05 95 59) Responsable Technique Jeunes



Aurélien Ramine (à droite) avec Yohann Prioleau et les u11 (manquent sur la photo Vincent Baldé et Mathieu Rigoulet) en route pour la Corse à Calvi !



Nicolas Baronne (deuxième en partant de la gauche), son staff (Florian Flayac, Yohann De Groote, Nathan Bouyssy) et les u9 , en route pour la Méditerranée à Uchaud !



Sonny Gomez (à gauche), Xavier Gauthier (au centre) et Vincent Bonnois (à droite) avec les u7 (manque Antonio Moreira), en route pour

LES BOULISTES DE FAUX

SAMEDI 2 JUILLET 2022

Concours nocturne

A partir de 19h

Place du Foirail à FAUX

Pétanque en doublette



Engagement : 10 € par équipe
Renseignements : 06 12 85 63 09

Nombreux lots : jambon, apéritifs...

Venez nombreux !

Organisation : Les Boulistes de Faux

Les Boulistes de FAUX

Organisent leur traditionnel

REPAS du 14 JUILLET

Sur la Place du Foirail à
FAUX

A partir de 12h



Menu

Apéritif

Entrée

Faux filet / frites

Salade / Fromage

Dessert

Café

Vin rouge / rosé

Tarifs :

Adultes :

22 €

Enfants de moins de 12 ans :

10 €

Réservations jusqu'au

09 juillet au

06.24.40.10.55



APPORTEZ VOS COUVERTS !

EXPLOITATION BACQUET – LA ROBERTIE -



MARCHE FERMIER DE

L'EXPLOITATION BACQUET

SAMEDI 23 à partir de 18h et DIMANCHE 24 JUILLET à 12h

La Robertie (500m après le stade de foot dir. St Cernin)

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

07.82.28.43.69. / 06.45.74.19.08.

@ : bacquetnicolaspro@orange.fr



Comité
des
Fêtes

FAUX

14 août 2022 Concours de Pétanque

19h en doublette – ouvert à tous
Buvette et restauration sur place
(grillades, frites, crêpes...)

15 août 2022

11h Messe de l'assomption
12h Apéritif offert

FÊTE FORAINE
à partir de 15H

Marché Gourmand

à partir de 19 h

- Crudités, Charcuteries,
- Huitres, Moules frites,
- Entrecôtes frites,
- Couscous, Burgers,
- Fromages, Desserts,
- Apéritif, Vin et Café

Promenade à Poneys

**Jeux en bois pour
toutes générations**

**Arc-Touch et
Foot darts**
animés par Activifun

GRAND BAL

FEUX D'ARTIFICE à 23H

Renseignements: Betty au 06 20 30 36 90
comitedesfetesdefaux@outlook.fr

CREATION-LOISIRS



atelier aquarelle



atelier aquarelle



atelier gym "tonique"



atelier yoga



atelier marche



atelier gym "douce"



atelier couture



atelier zumba

Une année de reprise, avec un peu d'effectif, des fidèles que l'on remercie, des motivés que l'on encourage, des joyeux dont on se régale.

Création et loisirs en quelques "clics", juste pour vous dire merci et vous encourager à poursuivre ces belles activités. A bientôt

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



Agence nationale
des titres sécurisés



Deux points d'accueil :

- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

e-mail : franceservices.eymet@gmail.com

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet www.ccsp24.fr

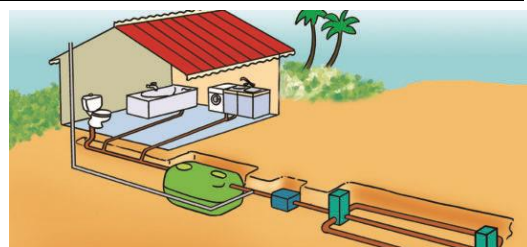
SPANC

La nouvelle tarification sera la suivante :

- Contrôle de bon fonctionnement (vente et/ou périodique) : 130€
- Contrôle de conception et d'implantation : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 100€ si conforme, 130€ si non-conforme.

- Pour le périodique, l'échelonnement sur la facture d'eau potable est toujours en vigueur et se traduira par un prélèvement de 16.25€/an pendant 8 ans.

Le règlement de service est en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord www.ccsp24.fr



Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ reste à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccsp24.spanc@orange.fr

Horaires des déchèteries du Bergeracois – Horaires d’hiver du 01/09 au 30/06

Horaires des déchèteries les plus proches

	Périodes d’ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC 05.53.57.70.66	01/09 au 30/06	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00
R. Denis Papin	01/07 au 31/08	7h00 - 14h	7h00 - 14h	7h00 - 14h	7h00 - 14h	7h00 - 14h	7h00 - 14h 16h – 18h30
ISSIGEAC 05.53.73.34.46	01/09 au 30/06	13h30 - 17h00	FERME	13h30 - 17h00	FERME	13h30 - 17h00	9h00 -12h00 13h30 – 17h00
La Grangette Rte de Villereal	01/07 au 31/08	7h30 - 13h00	FERME	7h30 - 13h00	FERME	FERME	7h30 - 13h00

Depuis le 1^{er} février, votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. A l’entrée de chaque déchèterie est installée une barrière. Le badge doit être présenté pour permettre son ouverture. L’usager peut accéder au site avec 26 passages gratuits par an.

PERMANENCES SOLIHA

L’opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l’organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d’aide concernant l’adaptation et l’amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE - Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45.

Sans rdv, en raison de la crise sanitaire, il est conseillé de contacter le CMS au préalable.

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :

- Jeudi 07 juillet 2022



Prendre RDV auprès du se
Au 05.53.58.70.32



LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas (NC Multi-services) – 538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MAILLET Amélie (Couture) – 141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 – amelie.millet.couture@gmail.com
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61
MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes - 06.22.14.32.34
PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage - 200 Route des Galis - 06.18.69.15.14
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage – Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 05.53.24.32.57

Adresse physique : 642
Route de Lanquais – Adresse postale :
794 Route de Lanquais

ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD – 67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateauforttour.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – Morgane FILIPOZZI – Julie DOITTEAU-POZZER – 11 Impasse du Moulin – 06.88.20.28.57

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
COACH DE VIE - AIDE MEDICO PSYCHO - Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi de 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	3631 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	05.53.58.60.64 3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC) Dr LAGORCE (généraliste) Dr FERRER (généraliste) Dr BENOIST (dentiste)	05.53.58.71.33 05.53.58.27.86 05.53.63.00.27

Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, M. FILIPOZZI et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC) - N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES) - L. BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 06.64.89.85.44 06.10.71.00.34
KINESITHERAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE C. ROUBY et N. El Wahidi (ISSIGEAC) F. CORREIA	06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
LUXOPUNCTURE M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes :

Dimanches 12, 19 et 26 Juin : ISSIGEAC : 9H30 EYMET : 11H15 sauf le 19/06 → 10h30

Messe de l'Assomption : Lundi 15 Août : FAUX : 11H00